



Courrier confidentiel entre avocat?

Par nino, le 24/07/2008 à 15:10

Bonjour,

Voici le sujet qui m'amène..

Ayant pris un avocat afin de faire respecter un accord de licenciement négocié par mes soins et devant témoin avec mon ex-employeur, je me trouve actuellement en conflit avec mon défenseur.

En effet mon avocate refuse de me faire parvenir les copies des courriers qu'elle aurait envoyés au défenseur adverse et invoque la confidentialité des courriers entre avocats.

Je connais certes cette clause déontologique, et sais également qu'il n'as pas droit de me donner copie (..Et non connaissance) des lettre du défenseur de mon adversaire.

J'aurais donc voulu savoir si cette confidentialité implique également que mon défenseur n'a pas le droit de me donner copie des courriers que lui-même a adressé au défenseur adverse?

D'autre part après une provision sur honoraire de 717e, dans une explication téléphonique avec mon défendeur celui ci me déclarait que cette note concerné notre entretien ainsi que les différentes démarches jusqu'aux prud'homme.

Or mon ex-employeur a donné son assentiment sans avoir eut recourt au prud'homme.

Compte tenu des suppléments d'honoraire facturés 2300e pour 6 lettres de relance dont je n'ai eut connaissance et auxquelles n'aurait pas répondu le défenseur adverse, j'aurais voulu savoir quels sont les moyens dont je dispose pour connaître la véracité du travail effectué par mon avocat?

Enfin, j'aurais voulu savoir si mon défenseur n'a pas obligation de me tenir au courant de l'avancement de l'affaire?

Ce dernier me facturant également les appels téléphoniques où je m'informais 1 fois par moi de l'avancement de mon histoire dont je n'avais aucune nouvelle...

Merci d'avance pour votre aide..